



Horizon Métiers

GROUPEMENT D'EMPLOYEURS

LA NEWSLETTER

#MAI 2021



LES NOUVEAUX ADHÉRENTS

Bienvenue à La Toque d'Or !

Depuis sa création en 1994, La Toque d'Or est spécialisée dans le conseil et la fourniture d'équipements, d'ustensiles, de pièces détachées et d'épices, pour les professionnels des métiers de bouches et les particuliers. L'entreprise est aussi bien présente en boutique (Poitiers), que sur le web, avec son site de vente en ligne.

La Toque d'Or, c'est avant tout une équipe passionnée, menée par Fabien RUAUD, Simon DELAFONT et Jean-Marc DELAFONT, soucieuse de promouvoir auprès du plus grand le plaisir de cuisiner et transformer avec du matériel et des ustensiles de cuisine de qualité professionnelle.

La Toque d'Or.com
La qualité au service du plaisir

 **Fabien RUAUD**
contact@latoquedor.com
05 49 54 48 00

Bienvenue à Ategie !

Créé en 2013 et installé à Chasseneuil-Du-Poitou, Ategie est un bureau d'étude spécialisé en optimisation, dimensionnement et suivi de la réalisation des équipements de production d'énergie et de distribution des fluides pour tout type de bâtiment. (génie climatique, désenfumage, plomberie/sanitaire)

Les principales missions de Daniel POUSTYNNIKOFF et de son équipe ?

- Chiffrages : optimisation, quantitatifs...
- Maîtrise d'œuvre et suivi de chantiers
- Synthèse des lots techniques
- Etudes d'exécution des lots fluides : plans de réseaux, plans de réservations, notes de calculs
- Sélection de matériel



 **Daniel POUSTYNNIKOFF**
contact@ategie.fr
05 86 16 01 89

Bienvenue à SARL Auriault-Chainet !

Installée à Lençloître (86) depuis 2001, et reprise en 2019 par Bruno CHAINET, l'entreprise Auriault-Chainet est spécialisée dans les travaux de restauration : maçonnerie, pierre de taille, restauration de façade, charpente, couverture, aménagement intérieur et extérieur...



SARL AURIAULT - CHAINET

 **Bruno CHAINET**
chantal@auriault86.com
05 49 90 52 67

LES NOUVEAUX SALARIÉS



Amed

Agent Magasinier
Préparateur de Commande

La Toque d'Or.com
La qualité au service du plaisir

2 jours/semaine



Disponible
3 jours/semaine

Amed a intégré l'équipe d'Horizon Métiers en mars 2021. Agent magasinier en CDI à temps partiel, celui-ci intervient 2 jours par semaine chez notre nouvel adhérent La Toque d'Or.

Amed est donc disponible environ 3 jours/semaine sur des missions d'agent magasinier/préparateur de commande !

Pour en savoir + sur Amed,
05 49 31 39 20

COMPÉTENCES DISPONIBLES

VANESSA ASSISTANTE DE GESTION ET SUPER SALARIÉE !



VANESSA
Assistante
de Gestion
En CDI Temps Partiel
(et salariée au top)

Vous avez besoin ou vous connaissez une entreprise à la recherche d'une perle rare en Assistantat de Gestion à temps partiel ?

Faites connaissance avec Vanessa, notre couteau suisse administratif !

- Suivi financier
- Traitement des devis, factures
- Gestion administrative
- Déclaration fiscale
- Rapprochement bancaire

Et en +, Vanessa est :

- Rigoureuse
- Autonome
- Réactive



Bonus : Capable d'illuminer votre journée en deux minutes grâce à sa bonne humeur !

Pour en savoir +
05 49 31 39 20

LES PROJETS DE MUTUALISATION

CHARGÉ DE COMMUNICATION (H-F)

Depuis plusieurs semaines nous travaillons à la mise en place d'un poste de chargé de communication mutualisé auprès de plusieurs structures.

Plusieurs d'entre elles se sont déjà montrées très intéressées et nous ont fait part de leurs besoins en communication à temps partiel. Aujourd'hui nous cherchons à consolider cette mutualisation afin de pouvoir proposer à notre futur super-salarié(e) un emploi durable, en CDI à temps complet.

Nous sommes donc toujours en recherche active de structures ayant des besoins similaires pour pouvoir mutualiser ce poste.

Que ce soit pour quelques heures par mois ou par semaine, chaque besoin compte !

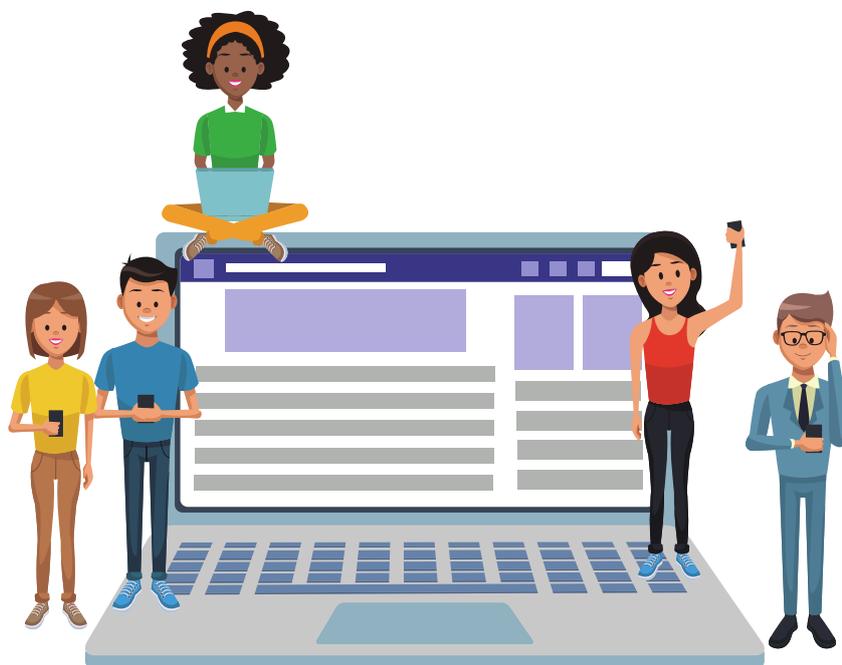
Vous pouvez en effet avoir besoin d'un profil communicant qui puisse, par exemple :

- S'occuper de mettre à jour votre site internet
- Animer ou même créer votre page facebook, linkedIn, twitter,
- Créer et diffuser vos contenus/visuels de publicité
- Créer une newsletter à adresser à vos partenaires et clients

Pour ainsi faire vivre et développer l'image de votre entreprise de manière régulière !



N'hésitez pas à nous solliciter afin que nous puissions étudier ensemble vos besoins en communication et vous mettre à disposition LA perle rare !



ZOOM SUR...

LA VACCINATION PAR LES SST

Le ministère du Travail a actualisé le 15 mars 2021 le « questions-réponses » consacré à la vaccination par les services de santé au travail, répondant notamment à la question de savoir si le salarié peut s'absenter de son travail pour aller se faire vacciner.

La vaccination en entreprise contre la Covid-19 n'est pas sans soulever de nouvelles questions pratiques. Le ministère du Travail a, dans la dernière version de son « questions-réponses » (Q/R) dédié à ce thème, répondu à deux d'entre elles :

ABSENCE POUR VACCINATION

Si le salarié choisit de passer par son service de santé au travail, il est autorisé à s'absenter sur ses heures de travail. Aucun arrêt de travail n'est nécessaire et l'employeur ne peut en aucun cas s'opposer à son absence. Le salarié doit l'informer de son absence pour visite médicale, sans avoir à en préciser le motif.

Par ailleurs, les salariés en situation « d'affection de longue durée exonérante » bénéficient d'une autorisation d'absence de droit pour cette vaccination rendue nécessaire par leur état de santé. L'employeur ne peut s'y opposer. Dans tous les autres cas, il n'existe pas d'autorisation d'absence de droit.

Les employeurs sont toutefois incités à faciliter l'accès des salariés à la vaccination. Le salarié est invité à se rapprocher de son employeur afin de déterminer par le dialogue la meilleure manière de s'organiser.

RÉPARATION DES EFFETS INDÉSIRABLES DE LA VACCINATION.

La réparation intégrale des accidents médicaux imputables à des activités de soins réalisées à l'occasion de la campagne vaccinale anti-Covid-19 est assurée par l'Office national d'indemnisation des accidents médicaux (ONIAM) au titre de la solidarité nationale. Les possibles effets indésirables provoqués par la vaccination seront donc pris en charge dans ce cadre, et le salarié doit adresser directement sa demande à l'ONIAM.



ZOOM SUR...

LE COUP DE POUCE DE L'ETAT AUX JEUNES

Le 15 mars 2021, le Premier Ministre, Jean Castex a fait part aux partenaires sociaux de trois séries de propositions et décisions suivies d'effet avec la publication du décret du 31 mars 2021 pour les aides à l'embauche notamment :

1 JEUNE 1 SOLUTION

Pour continuer à encourager l'embauche des jeunes, alors que le plan « 1 jeune, 1 solution » a permis la conclusion de 500 000 contrats d'apprentissage en 2020, il a été décidé de prolonger à l'identique jusqu'au 31 décembre 2021 la prime exceptionnelle pour l'alternance, allant de 5 000 euros pour l'embauche de tout alternant de moins de 18 ans – en contrat d'apprentissage ou en contrat de professionnalisation – à 8 000 euros pour l'embauche d'un alternant de plus de 18 ans.



AIDE À L'EMBAUCHE DES JEUNES DE MOINS DE 26 ANS

Concernant l'aide à l'embauche des jeunes de moins de 26 ans, l'exécutif a décidé de la prolonger jusqu'au 31 mai 2021 mais en limitant son champ d'application pour les contrats conclus entre le 1er avril et le 31 mai 2021 puisque le plafond de rémunération du jeune passe de 2 SMIC à 1,6 SMIC.

Sources : Décret 2021-363 du 31 mars 2021, JO 1er avril

Premier ministre, 15 mars 2021, discours, Min. trav., 15 mars 2021, communiqué



CONTACTS



11 Rue Marcelin Berthelot
Z.I. République III 86000 Poitiers



contact@horizonmetiers.fr



www.horizonmetiers.fr



05 49 31 39 20



Horizon Métiers
GROUPEMENT D'EMPLOYEURS

RETROUVEZ-NOUS SUR

